

**DEPARTEMENT DE LA DROME
 COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
 REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 15
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-trois, le 27 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : LARAT Cyril, CHEVALIER Hélène, POUZIN Laurent, LE MEUR Hélène, PERROT Paul, REY Christian, GUERIN Freddy, GONIN Frédéric, PERCHE Stéphane, COINTE Catherine, Amandine BOUNIOL.

Date de convocation : 17 février 2023

Date d'affichage : 17 février 2023

Absent représenté : Nicolas GUICHARD représenté par PERROT Paul, Serge PROD'HOMME représenté par REY Christian, DELENCRE Florian représenté par GUERIN Freddy.

Secrétaire de séance : COINTE Catherine

N° 11-2023 – VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme Hélène LE MEUR, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022. Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2021	AFFECTATION A LA S.I	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A RÉALISER 2022	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-88 200.56	X	99 566.96	RAR Dépenses 11 500,00 Recettes 11 808,00	308.00	11 674.40
FONCTIONNEMENT	206 132.84	125 020.76	39 804.22			120 916.30

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit), décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	120 916.30
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	120 916.30
Total affecté au c/ 1068 :	
Pour mémoire Résultat d'investissement reporté au BP 2023, (ligne R001)	11 366.40
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne D002)	0,00

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures, Délibération affichée et transmise au contrôle de la légalité.

Le Maire
 Etienne LARAT

